

<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1013>



Lettre permanente des IA IPR

EPS

- Textes Officiels
- Lettres des IA IPR EPS



Date de mise en ligne : lundi 10 septembre 2018

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Les éléments suivants s'adressent aux chefs d'établissements, aux professeurs coordonnateurs et aux professeurs d'éducation physique et sportive. Ils rappellent un certain nombre de points réglementaires et de recommandations relatifs à la mise en oeuvre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires du second degré.

Ce document est destiné à fournir aux équipes pédagogiques les informations institutionnelles essentielles au travail collectif indispensable au bon fonctionnement de la discipline. Sa lecture ne saurait cependant exonérer de prendre précisément connaissance de l'intégralité des textes officiels auxquels il renvoie.

En complément de ces informations, une lettre de rentrée annuelle des IA-IPR d'EPS met en exergue les nouveautés réglementaires et pédagogiques du moment.

I - L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

II - LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

III - LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES D'EPS ET LES EXAMENS EN EPS

IV - L'ASSOCIATION SPORTIVE

V - LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

VI - LES ELEVES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

VII - L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION

VIII - LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP OU A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS ; LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES INAPTES PARTIELS A L'EPS

IX - LA FORMATION CONTINUE

X - LE SITE PEDAGOGIQUE EPS

XI - LES VISITES D'INSPECTION ET LE SUIVI DE L'ENSEIGNEMENT

<dl class='spip_document_1831 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>



Lettre permanente IA IPR EPS 2018-2019